



## REGLEMENT GENERAL INO'CHALLENGE 2023

### Dispositions communes

« L'événement » ino'challenge est organisé par « l'organisateur » ino'vallée, association interentreprises .

Date : du lundi 12 juin au 22 juin 2023.

L'événement est ouvert à tous les salariés adhérents d'ino'vallée dans la limite de 790 participants.

L'événement est payant.

### ARTICLE 1 - Objet

Le présent Règlement intérieur a pour objet de définir les conditions de réalisation de l'événement par l'organisation au profit des participants.

### ARTICLE 2 - Assurance

L'organisateur est couvert en responsabilité civile par une police d'assurance souscrite chez Allianz. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé, en cas de vols et accidents durant un défi.

**Police d'assurance : Allianz sous le n° 60150028**

### ARTICLE 3 - Inscription et participation financière

Des pré-inscriptions se feront à compter du lundi 3 avril en remplissant le bon de pré-inscriptions.

**Clôture des pré-inscriptions : Vendredi 12 mai 2023.**

Un email de confirmation vous sera envoyé au plus tard le mercredi 17 mai.

Attention : Aucune inscription ne sera prise par téléphone afin d'éviter les erreurs.

**Une inscription ne sera valide que si le collaborateur aura transmis son Questionnaire de Santé l'autorisant à pratiquer le défi proposé concernant le sport.**

Afin de garantir au plus grand nombre d'entreprises de participer à l'ino'challenge, des règles d'inscription ont été définies pour limiter le nombre de défis par entreprise :

**Une entreprise avec moins de 10 salariés : 3 défis max**

**Une entreprise de 11 à 100 salariés : 5 défis max**

**Au-delà de 101 salariés : 7 défis max**

Cette règle sera appliquée en cas de forte demande.

Pour votre pré-inscription, vous choisirez les défis auxquels vous souhaitez participer et des défis de second choix en fonction de la disponibilité des places.

Les entreprises engagées qui soutiennent l'ino'challenge bénéficieront de deux défis supplémentaires.

#### Participation financière :

- Si votre entreprise se présente à 1, 2, ou 3 défis : l'inscription sera de 10 euros par collaborateurs.
- Si votre entreprise se présente de 4 à 14 défis : l'inscription sera de 15 euros par collaborateurs.
- Supplément défi danse en afterwork de 9 euros.

**Inscription obligatoire pour participer à la grande remise des prix qui se déroulera le jeudi 22 juin 2022 de 12h à 14h au parc de l'île d'amour (événement privé organisé par ino'vallée).**

#### **ARTICLE 4 - Résultat et remise des prix**

Les résultats et la remise des prix auront lieu le jeudi 22 juin lors du pique-nique.

#### **ARTICLE 5 - Challenge inter-entreprises**

Chaque défi aura un classement, qui attribuera des points à chaque équipe en fonction de son rang. Les équipes seront départagées selon le nombre de victoires ou le classement selon les défis.

Un trophée sera attribué à la société (Adhérent à inoallée) qui aura totalisé le plus de points sur la totalité des défis.

**Les entreprises ne pourront présenter qu'une seule équipe par défi.**